



FACILITATEUR DE BASKET

HEBDO

BUREAU

DIRECTEUR

P.V. N° 3 – CDO – 15 avril 2019

REUNION POLE REGLEMENTATION

Présents : MM. Jean-Michel ILTISS, Gilles LIX, Yann MONTAGNE, Benjamin SCHMITT, Jean-Marc SCHNELL, Vincent SERY et Pierre WILT

Excusés : MM. René BAERMANN, Geoffroy GABEL

Le Président de la CDO salue les personnes présentes, excuse les absents et propose de traiter l'ordre du jour comme relaté ci-après.

I. Ecoles d'arbitrage

- Le Président de la CDO remercie **Jean-Marc SCHNELL** et **Gilles LIX** ainsi que l'ensemble du pôle « écoles d'arbitrage » pour l'ensemble du travail effectué.
- Les 9 écoles d'arbitrage de niveau 2 devaient être validées au 31 mars 2019. Suite aux 2 visites effectuées par des membres de la commission, 3 CTC n'avaient pas respecté certains critères. Des contre-visites ont donc été organisées dans ces 3 CTC. L'ensemble des 9 CTC (niveau 2) ont été validées en temps et en heure.
- 6 clubs ont demandé le niveau 2 d'école d'arbitrage : il reste à faire 2 visites V1 et 3 clubs auront la visite V2 d'ici la fin du mois.
- Un constat a été fait suite aux visites effectuées : problème de coopération entre les clubs dans les CTC.

2. Politique de désignation

- La CDO constate une **pénurie d'arbitres dans les secteurs NORD et SUD** du département. Des réunions de secteurs sont prévues prochainement pour aborder le sujet de l'arbitrage.

Exemple : **4 arbitres officiels** dans le secteur NORD pour **14 équipes à désignation**.

3. Formation continue

- **Stage Toussaint + arbitres en rattrapage + âge non requis + blessure** : 17 candidats ont validé la partie pratique (E5). Malheureusement, 1 candidat a échoué pour la 3^{ème} fois. La CDO lui propose de refaire la formation.
- **Formation initiale** : La formation s'est déroulée du 19 janvier au 09 mars 2019. La CDO tient à remercier les clubs de :
 - GRIESHEIM sur SOUFFEL
 - VENDENHEIM
 - HATTEN
 - OSTWALD (2x)
 - KRIEGSHEIM/ROTTELSHEIM
 - LIBELLULES STRASBOURG.

Pour leur accueil et la mise à disposition de leurs structures. Elle remercie également les membres du jury ainsi que les observateurs.

18 candidats sont inscrits à cette formation. Parmi ces candidats, 2 sont issus de la formation STAPS de l'an dernier. De plus, 1 candidat en provenance d'une école d'arbitrage intégrera cette formation via la passerelle « devenir arbitre départemental ». Ils ont tous réussi brillamment l'épreuve théorique.

D'ici fin mai, 23 candidats (18 + 4 rattrapages + 1 formé de la saison passée) passeront leur examen pratique.

Cette formation a été relayée sur les différents supports de communication du Comité.

4. Groupes potentiel & perfectionnement

- 4 séances se sont déroulées depuis le mois de janvier. La CDO regrette qu'au fur et à mesure des séances le nombre d'arbitre présent est diminué, passant de 19 à 9.
- **Groupe de perfectionnement** : un regroupement aura lieu le vendredi 17 mai de 19h00 à 22h00 à la Maison des Sports à Strasbourg. Plusieurs thèmes y seront abordés comme les réclamations, les réserves/incidents.
- La CDO réfléchit à mettre en place pour la saison prochaine un calendrier avec les séances définies à l'avance.

5. Suivis et Observations

- 140/145 observations ont été réalisées. La Commission mène une réflexion sur un rassemblement à mi-saison des arbitres ayant moins de 3 ans d'arbitrage.

6. Dossiers à traiter

- **Cas de réclamation** : concerne la rencontre N°15230 (PRM) – AU SCHILTIGHEIM face à STRASBOURG ELECTRICITE. La CDO décide de **classer sans suite** le dossier pour vice de forme.
- **Concerne** : la rencontre N°16108 (DM4) – SAINT JEAN SAVERNE face à WEYERSHEIM. Après consultation des deux arbitres, le coach de l'équipe A a bien été sanctionné d'une faute technique coach (C) à la fin de la rencontre.

7. Divers

- La Fête du Mini-Basket aura lieu **le dimanche 2 juin 2019**.
- Le groupe « **Arbitres du CD67** » sur **Facebook** compte **101 membres**. Retour positif de la part des deux gestionnaires du groupe.
- Une formation OTM sera proposée aux Automnales en octobre 2019.
- Un nouvel outil en ligne « Dropbox » est à l'étude pour les arbitres.

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, le Président de la CDO clôt la séance à 21h15.

Le Président de la CDO
Yann MONTAGNE

